



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le 27 août 2020

### **Élections sénatoriales : période de réserve électorale**

L'usage républicain exige des membres du corps préfectoral et des chefs de service de l'État le respect d'une période de « réserve » qui leur interdit de prendre part aux manifestations publiques.

Pour les prochaines élections sénatoriales du 27 septembre 2020, la période de réserve retenue par le ministère de l'Intérieur s'étendra du **lundi 7 septembre au dimanche 27 septembre inclus**.

Celle-ci ne s'applique pas à la journée nationale d'Hommage aux Harkis et autres membres des formations supplétives, dont la commémoration est fixée au 25 septembre, aux cérémonies traditionnellement organisées au niveau local pour commémorer un évènement particulier, ainsi qu'aux évènements en lien avec la gestion de la crise sanitaire.

### **Contact presse**

Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication

Tél : 02 48 67 34 25  
Mél : [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)  
[www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)

Place Marcel Plaisant  
CS 60022  
18020 BOURGES CEDEX